

AIRE D’AFFICHAGE PRINCIPALE

Bloomtime Biological™ FD Biopesticide

Poudre à dissolution rapide

ORGANISME VIVANT

Pour réprimer le feu bactérien dans les pommiers et les poiriers.

COMMERCIAL (AGRICOLE)

AGENT SENSIBILISANT POTENTIEL

ATTENTION : IRRITANT POUR LES YEUX

LIRE L’ÉTIQUETTE AVANT L’UTILISATION
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE :

Pantoea agglomerans, souche E325 (NRRL B-21856) 1×10^{10} CFU/g (min.)

No D’HOMOLOGATION 28436 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu Net: 100 g - 1kg (150 g)

VERDESIAN LIFE SCIENCES U.S., LLC
1001 Winstead Drive, Suite 480
Cary, NC 27513
United States
919-825-1901

AIRE D’AFFICHAGE SECONDAIRE

Mode d’action : Bloomtime Biological™ FD Biopesticide est un agent bactérien antagoniste. On a caractérisé son mode d’action comme semblable à l’inhibition compétitive contre la bactérie de feu bactérien *Erwinia amylovora* (Ea). Lorsqu’il est appliqué sur les fleurs épanouies de pommes ou de poires, Bloomtime Biological™ FD Biopesticide passe rapidement à la colonisation des tissus de la flore. Parce que Bloomtime Biological™ FD Biopesticide effectue la colonisation des mêmes sites que l’Ea, et qu’il utilise les mêmes nutriments que celui-ci, cette exclusion compétitive peut diminuer grandement la capacité d’Ea d’atteindre le nombre critique nécessaire pour déclencher le développement de la maladie du feu bactérien.

**NE PAS APPLIQUER AU MOYEN D’UN SYSTÈME D’IRRIGATION QUEL QU’IL SOIT.
MODE D’EMPLOI**

Pour réprimer le feu bactérien sur les poires et les pommes, appliquer Bloomtime Biological™ FD Biopesticide à raison de 375 à 500 g de produit par hectare dans 1 000 à

2 000 L d’eau par hectare. Adopter la dose supérieure (500 g de produit/ha) lorsque l’incidence de la maladie est élevée.

Effectuer un premier traitement lorsque 15 à 20 % des bourgeons sont en fleurs, suivi d’un deuxième traitement entre le stade de la pleine floraison et la chute des pétales. On peut effectuer jusqu’à deux traitements par saison. S’assurer de couvrir à fond les fleurs.

Bloomtime Biological™ FD Biopesticide est compatible avec la streptomycine et doit être utilisé avec celle-ci dans le cadre d’un programme de répression intégré du feu bactérien. Les produits à base de cuivre sont incompatibles avec Bloomtime Biological™ FD Biopesticide.

NE PAS APPLIQUER APRÈS LA NOUAISSON.

Les bouillies doivent être utilisées dans les 24 heures suivant le mélange.

AVIS À L’UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D’APPLIQUER CE PRODUIT POUR LES USAGES SPÉCIAUX INDIQUÉS :

Le MODE D’EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que VERDESAN LIFE SCIENCES U.S., LLC et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d’extension du profil d’emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. VERDESAN LIFE SCIENCES U.S., LLC ne formule aucune allégation et n’offre aucune garantie concernant l’efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous. En foi de quoi l’acheteur et l’utilisateur assument tous les risques relatifs à l’efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager VERDESAN LIFE SCIENCES U.S., LLC de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l’efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

MODE D’EMPLOI

Nom du produit/n° d’homol.
Ravageur(s)

Bloomtime Biological FD Biopesticide/28436
Répression du feu bactérien

Site (culture)	Framboises et mûres, amélanchiers, fruits à pépins non productifs (matériel de pépinière)
Méthode d'application	Pulvérisation foliaire
Dose d'application et volume de pulvérisation	375 à 500 grammes par hectare dans au moins 1 000 L à 2 000 L d'eau par hectare
Nombre d'applications	Maximum de 2
Intervalle d'application	Selon la période d'application
Période d'application	Amélanchiers, framboises et mûres: 1er traitement lorsque 15 à 20 % des bourgeons sont en fleurs, 2 ^e traitement entre la pleine floraison et la chute des pétales. Fruits à pépins non productifs : Le 1er traitement doit être effectué lorsque 15 à 20 % des bourgeons sont en fleurs, le 2 ^e traitement entre la pleine floraison et la chute des pétales.
Délai d'attente avant la récolte	0 jours
<p>Mode d'action Bloomtime Biological™ FD Biopesticide est un agent bactérien antagoniste. On a caractérisé son mode d'action comme semblable à l'inhibition compétitive contre la bactérie de feu bactérien <i>Erwinia amylovora</i> (Ea). Lorsqu'il est appliqué sur les fleurs épanouies de framboises et mûres, d'amélanchiers et de fruits à pépins, Bloomtime Biological™ FD Biopesticide passe rapidement à la colonisation des tissus de la flore. Parce que Bloomtime Biological™ FD Biopesticide effectue la colonisation des mêmes sites que l'Ea, et qu'il utilise les mêmes nutriments que celui-ci, cette exclusion compétitive peut diminuer grandement la capacité d'Ea d'atteindre le nombre critique nécessaire pour déclencher le développement de la maladie du feu bactérien.</p>	

MISES EN GARDE

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Peut causer une sensibilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les poussières et le brouillard de pulvérisation. Les travailleurs (notamment les préposés au mélange et au chargement, les opérateurs antiparasitaires et les travailleurs qui retournent tôt sur le terrain) doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, des gants imperméables et un respirateur approuvé par le NIOSH avec un filtre pour les produits biologiques du type N-95, R-95, P-95 ou HE lors du mélange, du chargement ou de l'application du produit et durant le nettoyage et les réparations. Les travailleurs vêtus d'un ÉPI approprié peuvent pénétrer dans les aires de traitement durant le délai de sécurité après traitement (DS) de 4 heures. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Enlever les vêtements contaminés et suivre les instructions du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle (ÉPI) avant de le réutiliser. Faute d'instructions, laver l'ÉPI lavable avec un détergent à lessive et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPI séparément des autres articles à laver.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

NE PAS appliquer ce produit directement sur les habitats d'eau douce (tels que : lacs, rivières, marécages, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, fossés et zones humides) et sur les habitats estuariens ou marins.

NE PAS contaminer l'approvisionnement en eau potable ou d'irrigation, ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

NE PAS appliquer par temps de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque les vents soufflent en rafales.

Application au moyen d'un pulvérisateur à air ou d'un nébuliseurs : NE PAS orienter le jet au-dessus des plantes à traiter. Couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur lorsqu'on pulvérise à l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs. NE PAS appliquer le produit lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h au site d'application, la vitesse étant mesurée à l'extérieur de la zone de traitement, face au vent.

NE PAS appliquer par épandage aérien.

Pour réduire le ruissellement venant des aires de traitement de se diriger vers des habitats aquatiques, tenir compte des caractéristiques et des conditions du site avant le traitement. Parmi les caractéristiques et les conditions du site pouvant favoriser le ruissellement, on compte, entre autres : une forte pluviosité, une pente modérée à forte, un sol nu, un sol qui se draine difficilement (p. ex., les sols compactés ou à texture fine comme l'argile).

Éviter d'appliquer le produit lorsqu'on prévoit de la pluie forte.

Il faut éviter les traitements avec Bloomtime Biological™ FD Biopesticide dans les vergers adjacents à des îlots boisés de conifères nouvellement plantés.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE : Il faut garder Bloomtime Biological™ FD Biopesticide congelé dans son contenant d'origine à une température entre -10 °C et 0 °C. Avant d'être utilisé, le produit peut

être conservé dans un entreposage frigorifique au-dessous de 4 °C pendant une courte période de temps (p. ex., 1 à 2 semaines).

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.